

RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2006

Chers Amis,

Un an, un an déjà, que vous m'avez fait l'honneur de me porter à la Présidence de cette Association des Anciens Avoués aujourd'hui connue et reconnue sous le nom de Droit et Procédure.

Connue et reconnue parce que d'une Association constituée et réservée aux Anciens Avoués, disposant d'un bureau commun de services notamment pour les questions de saisie-immobilière, ceux-ci ont su la développer en nombre et en qualité, en acceptant de l'ouvrir aux « *extérieurs* » (ainsi que sont nommés les avocats qui viennent plaider devant d'autres juridictions que celles de leur barreau).

Aujourd'hui, cette Association est devenue, si l'on reprend la qualification de Monsieur le Bâtonnier Jean-René FARTHOUAT, une « *société savante* » appréciée de tous les praticiens.

Je dois rendre hommage sur ce point à mes prédécesseurs qui ont su l'élever au plus haut niveau de compétence et de respectabilité, sans pour autant nuire à sa troisième qualité : la convivialité.

C'est donc sur ces trois points que mes efforts ont porté, tentant ainsi de développer cette magnifique Association, d'y faire entrer de nouveaux membres et plus particulièrement de jeunes membres qui en attireront d'autres.

Il ne faut toutefois pas oublier nos Anciens, à qui nous devons cette Association et dont deux Membres viennent de nous quitter : Monsieur TASSEL et Monsieur Pierre BURGEAT, tous deux anciens Avoués.

Nous leur rendons hommage et ceux qui les ont bien connus sauront mesurer la perte que nous cause leur disparition.

Sur le plan de la compétence, en tant que société savante, l'Association aura tenu pour l'année 2006 quatre réunions d'information et un colloque.

Une première réunion a été organisée dès le mois de février 2006, quelques semaines après l'application de la nouvelle loi du 26 juillet 2005 sur la sauvegarde des entreprises et son décret du 28 décembre 2005. Nous y avons traité des principaux aspects de la réforme, puis sommes entrés dans le détail, en étudiant les déclarations de créance et leurs contestations avec le contentieux de la vérification, puis l'étendue des pouvoirs des créanciers avec la fonction de contrôleur.

Cette réunion d'information a pu se tenir grâce à la participation de Maître Bernard LYONNET, AMCO, ancien Président de la Compagnie des Agréés, Membre du Conseil des Ventes, de Jean-Louis SCHERMANN, AMCO, Membre du Conseil National des Barreaux, de Sophie JUSSEAU, jeune Membre de Droit et Procédure, et du Procureur Daniel PAQUET, dont les réquisitions appréciées suscitaient l'approbation générale.

Cette réunion a rencontré un grand succès qui nous a malheureusement conduits à refuser un certain nombre d'entrées.

Quelques semaines plus tard, nous avons traité de la réforme de la procédure civile, applicable depuis le 1^{er} mars 2006, avec les interventions de Monsieur le Premier Vice-Président Jacques BICHARD, de notre ancien Président Xavier NORMAND-BODARD, de Madame Caroline BOMMART-FORSTER, Avoué à la Cour et de Maître Denis CALIPPE, Président de la Chambre Départementale des Huissiers de justice.

Le Grand Auditorium de la Maison du Barreau s'est révélé insuffisant pour accueillir tous ceux qui voulaient entendre la bonne parole.

Puis, nous avons repris l'étude de la loi du 26 juillet 2005 sur la sauvegarde des entreprises pour étudier les revendications des biens meubles et notre Confrère Yves NEVEU, ancien Agréé, a bien voulu revenir à mes côtés pour actualiser ce sujet que nous avons traité sous le régime de la loi de 1985. La situation améliorée des cautions nous a été contée par notre ami Alain PROVANSAL et par Stéphane BONIN, jeune et nouveau membre de notre association ; puis Sophie JUSSEAU, quelques semaines après son accouchement de la petite Margot, a bien voulu traiter des sanctions.

Une fois encore, le Grand Amphithéâtre de la Maison du Barreau n'a pas suffi à satisfaire les demandes.

Beaucoup plus récemment, le mois dernier, Droit et Procédure a tenu son colloque sur le thème de la Réforme des Sûretés issue de l'ordonnance du 23 mars 2006.

Le rôle et la qualité des intervenants ont suscité une admiration certaine dont m'ont fait part de nombreux participants. Je dois sur ce point remercier tout spécialement Alain PROVANSAL qui a bien voulu se charger de l'organisation de cette réunion.

En effet, nous avons eu le plaisir et l'honneur de voir traiter la genèse de la réforme et ses orientations générales par Monsieur Philippe DUPICHOT, Professeur à l'Université du Maine, Avocat au Barreau de Paris et surtout Membre de la Commission de Réforme des Sûretés où il assurait le rôle de Secrétaire du Groupe de travail.

Puis nous avons entendu Monsieur Alain GOURIO, Docteur en Droit, Responsable de la coordination juridique du Groupe BNP PARIBAS et également Membre de la Commission de Réforme des Sûretés qui a traité notamment du nantissement des meubles incorporels, des fractions de créances et des créances futures.

Après lui, nous avons eu encore l'honneur et le plaisir d'entendre notre ami Alain PROVANSAL, AMCO, Avocat au Barreau de Marseille, Administrateur de notre Association et également Membre de la Commission de Réforme des Sûretés, où il représentait seul la profession d'avocat, qui nous a dévoilé les nouveautés, notamment l'hypothèque rechargeable et le prêt viager hypothécaire, dans son langage coloré, artistique, qui a manifestement enchanté l'auditorium et déchaîné des applaudissements de plaisir à la fin de son intervention.

Enfin, notre ami Jean-Michel HOCQUARD, notre ancien Président, Membre du Conseil National des Barreaux où il est en charge des procédures civiles, nous a parlé de la purge amiable, de la mainlevée, de l'attribution judiciaire, du pacte commissoire et de la nouvelle saisie-immobilière.

Le modeste commercialiste que je suis a ainsi beaucoup appris et, de ce fait, peut considérer que ce colloque a été une réussite. D'ailleurs l'assistance, informée de la réunion qui doit se tenir dans quelques jours, le 7 décembre, a véritablement pris d'assaut notre chère Véronique qui a déjà dû refuser des inscriptions, la salle des Créées étant trop petite pour réunir tous les techniciens de la saisie-immobilière.

Droit et Procédure traitera de la réforme de la saisie-immobilière avec l'intervention de nos amis Julie COUTURIER, Hugues MAISON, Denis TALON et Jean-Michel HOCQUARD, étant précisé que Monsieur le Président MAGENDIE nous déléguera l'un de ses magistrat : Monsieur DELPHIN.

Sur le plan des chiffres, aux 4 premières réunions, 1.054 personnes se sont inscrites et nous avons pu vendre 113 Cahiers Bleus sur place, concernant « la Procédure dans la Procédure Collective (tome I) » et « la Réforme de Procédure Civile. »

Le troisième Cahier Bleu « La Procédure dans la Procédure collective (Tome II) » vient de sortir et nul doute qu'il connaîtra aussi un succès certain.

Après avoir rappelé enfin que Droit et Procédure est enseignante à l'EFB, je tiens à remercier les membres qui consacrent une partie de leur temps à la satisfaction des dirigeants de l'EFB et surtout des étudiants. Antoine GENTY a bien voulu prendre en charge les rapports Droit et Procédure et EFB.

Il apparaît dès lors que Monsieur le Bâtonnier Jean-René FARTHOUAT n'a nullement exagéré en définissant notre Association comme une « société savante ».

Sur le plan de la convivialité, j'ai également cherché à développer cette qualité tant appréciée et reconnue par nos confrères.

J'ai souhaité que chaque année une journée ou une soirée soit consacrée à l'amitié, nous permettant de nous retrouver pour le plaisir d'être ensemble : « *la journée de Droit et Procédure, sans droit ni procédure* ».

Il m'est apparu que cette manifestation devait être ouverte aussi à ceux qui participent à nos travaux sans pour autant être membres de l'Association. C'est encore l'occasion d'entretenir des liens privilégiés avec d'autres institutions du Palais en y conviant leurs présidents.

Notre première réunion, qui s'est tenue à la Maison du Barreau, a permis au 70 personnes qui avaient répondu favorablement, de découvrir l'arctique, les icebergs et une petite partie de la cote est du Groenland, sur les pas de Paul Emile Victor, tout cela mené par vos explorateurs préférés que sont Jean-Michel HOCQUARD, Nicolas REGNAULT et votre serviteur.

A l'issue du film, nous avons pu terminer le rêve en prenant le verre de l'amitié.

Notre dîner annuel a pu se tenir au Polo de Bagatelle grâce à l'amitié de notre Confrère Jean-Luc CHARTIER qui préside à la destinée de cette prestigieuse Institution.

Nous avons pu réunir 130 personnes, dans des conditions, me semble-t-il, parfaitement agréables.

Si le Conseil d'Administration décide pour l'année prochaine d'organiser le dîner dans le même lieu, nous tenterons d'avoir au cours de l'apéritif, sinon un match de Polo, en tous cas un certain nombre de démonstrations de ce sport, si le temps s'y prête.

Toujours dans le cadre de la convivialité, notre voyage annuel qui a dû être modifié au tout dernier moment en raison de la guerre au Liban, a eu pour destination Saint Pétersbourg, une des plus belles villes de Russie.

Les heureux participants au voyage sont rentrés totalement émerveillés de la ville et de ses richesses.

Enfin, et pour terminer sur la convivialité, je ne vous dévoile pas les nouvelles décisions, prises tout à l'heure par le Conseil pour l'année 2007. Elles sont, bien sûr, destinées à vous réjouir.

Telles sont Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, chers Amis, les activités de Droit et Procédure, réalisées au cours de cette année.

Je sou mets le présent rapport à vos questions et à votre approbation.

Jean-Louis BIGOT

Président

4 décembre 2006